

COVID-19

Quel test faire ?

Mars 2021

Vous vous interrogez pour savoir si vous êtes infecté.e par le virus SARS-CoV-2 responsable de la maladie Covid-19¹ ou si vous avez été infecté.e par ce virus ?

Ce document vous donne des informations sur le test à faire et quand, en fonction de votre situation personnelle. Il existe, en effet, de nombreux tests et il n'est pas si facile de s'y retrouver.

S'y retrouver dans les tests existants

Les tests virologiques recherchent directement le virus SARS-CoV-2 par de multiples techniques détectant différents composants du virus :

- ses gènes (tests RT-PCR principalement) ;
- ses protéines (tests antigéniques).

Ils servent à savoir si vous êtes actuellement infecté.e par ce virus et si vous devez vous isoler pour ne pas risquer de contaminer celles et ceux que vous rencontrez. Ces tests virologiques peuvent être réalisés par plusieurs types de prélèvements : soit au fond du nez (appelé prélèvement nasopharyngé), soit au fond de la gorge (prélèvement oropharyngé) ou dans la bouche (test salivaire). Les tests les plus fiables sont actuellement les RT-PCR par prélèvement au fond du nez.

Les tests sérologiques ont pour but de savoir si vous avez été, par le passé, infecté.e par ce virus en recherchant des anticorps que vous avez produit pour le combattre. Ils se font par une prise de sang dans un laboratoire de biologie médicale, sur prescription de votre médecin traitant ou à partir d'une goutte de sang prélevée au bout du doigt et dont le résultat est rendu directement, en quelques minutes. À ce jour, la présence d'anticorps ne permet pas de garantir que vous serez protégé.e contre la maladie si vous rencontrez à nouveau le virus ou ses variants.

Faire un test adapté à sa situation

Si vous avez des symptômes

Vous tousssez, avez de la fièvre, des difficultés respiratoires, des maux de tête, des courbatures, une perte brutale de l'odorat ou du goût, ou des diarrhées, vous avez peut-être la Covid-19.

Que vous soyez vacciné.e ou non, un test permettra de le confirmer.

1. Ce nouveau coronavirus, appelé SARS-CoV-2, est responsable de la maladie appelée Covid-19. Il peut cependant infecter des individus sans provoquer la maladie Covid-19 ; dans ces cas, ces individus sont appelés asymptomatiques ; ils peuvent infecter d'autres personnes, même s'ils ne sont pas malades.

Vous présentez ces symptômes depuis 1 à 4 jours

Il est recommandé de réaliser :

- un test antigénique chez le pharmacien, en laboratoire de biologie médicale ou en cabinet libéral (résultat en 30 min) ;
- ou un test RT-PCR en laboratoire de biologie médicale (résultat en 24h à 72h).

Si le résultat de votre test antigénique est :

- positif, quelle que soit votre situation, le ministère des solidarités et de la santé recommande un contrôle par test RT-PCR pour identifier s'il s'agit d'un variant ;
- négatif et que vous présentez un risque de développer une forme grave de la Covid-19 (plus de 65 ans ou maladie reconnue), un contrôle par test RT-PCR sera à réaliser.

Vous présentez ces symptômes depuis 5 à 7 jours

Il est recommandé de réaliser un test RT-PCR en laboratoire de biologie médicale (résultat en 24h à 72h).

Comment se réalisent ces tests ?

Ces tests sont tous réalisés par un prélèvement au fond du nez (nasopharyngé) à l'aide d'un long coton-tige (écouvillon). Le test RT-PCR constitue le test le plus fiable, à ce jour, pour détecter le virus.

Si le prélèvement dans le nez est difficile ou impossible, pour raison médicale ou du fait de votre situation personnelle, parlez-en au professionnel de santé qui réalise le test. Il peut vous proposer d'analyser votre salive, en fonction de la disponibilité de ces examens au laboratoire de biologie médicale.

Vous présentez ces symptômes depuis plus de 7 jours

Le médecin vous prescrira un test sérologique, à réaliser à partir du 14^e jour après le début des symptômes, pour aider à poser le diagnostic.

À noter : certaines personnes peuvent avoir un test sérologique négatif et avoir eu la Covid-19. Si les symptômes persistent au-delà d'un mois, consultez votre médecin traitant. En savoir plus, « [**Réponses rapides dans le cadre de la Covid-19 : Symptômes prolongés suite à une Covid-19 de l'adulte - Diagnostic et prise en charge**](#) ».

Si vous n'avez pas de symptômes

Que vous soyez vacciné.e ou non, les tests sont recommandés dans les situations suivantes.

Pour chacune de ces situations, un test adapté vous sera proposé.

Vous êtes ou avez été en contact avec une personne malade de la Covid-19 (situation appelée « personne-contact »).

Les tests vous sont proposés pour savoir si vous êtes infecté.e par le virus et déterminer votre temps d'isolement.

Un test antigénique par prélèvement au fond du nez, à réaliser immédiatement, est recommandé par le Ministère des Solidarités et de la Santé.

Si votre résultat est positif, un contrôle par test RT-PCR pour identifier s'il s'agit d'un variant vous sera proposé.

Vous habitez avec la personne malade

Un test RT-PCR ou antigénique sera nécessaire 7 jours après la guérison de la personne malade avec laquelle vous vivez (soit 17 jours après le début de ses symptômes ou du résultat positif de son test).

Vous n'habitez pas avec la personne malade et vous êtes une personne « contact à risque »

Un deuxième test RT-PCR ou antigénique, par prélèvement au fond du nez est recommandé. Il doit être réalisé 5 à 7 jours après votre dernier contact avec la personne malade.

Si le prélèvement dans le nez est difficile ou impossible pour raison médicale ou du fait de votre situation personnelle, parlez-en au professionnel de santé qui réalise le test. Il peut adapter le test RT-PCR par prélèvement au fond de la gorge (oropharyngé) ou salivaire, si ces examens sont disponibles.

Vous participez à un dépistage organisé collectif

Le test RT-PCR sur prélèvement salivaire peut être utilisé dans le cadre d'opérations de **dépistage collectif et répété**, organisées par une collectivité au sein d'un **groupe ciblé** qui se rencontre régulièrement. Cela concerne par exemple l'organisation de dépistage collectif dans les écoles, collèges, lycées, universités ou personnels d'établissement de santé ou établissements accueillant des personnes âgées.

D'autres dépistages collectifs peuvent être organisés à plus grande échelle mais de manière ponctuelle, par exemple en cas de suspicion de cas groupés ou de circulation active du virus en ville. Les tests utilisés varient d'un dépistage à un autre.

Vous allez être opéré.e

Un test de dépistage par RT-PCR peut vous être proposé, avant toute hospitalisation programmée pour vous protéger et protéger les autres personnes hospitalisées et les professionnels de santé.

Vous avez le droit de refuser le test. Pour votre information, le médecin a alors le droit de refuser de réaliser des soins pour des raisons professionnelles ou personnelles, sauf en cas d'urgence et doit transmettre au médecin de votre choix les informations nécessaires à la continuité de vos soins.

Si le prélèvement dans le nez est difficile ou impossible pour raison médicale ou du fait de votre situation personnelle, parlez-en au professionnel de santé qui réalise le test. Il peut adapter le test RT-PCR par prélèvement au fond de la gorge (oropharyngé).

Vous avez prévu de voyager

Le ministère de l'Intérieur précise :

- au sein de l'Espace Européen et en dehors, à votre retour sur le territoire national, pour les voyageurs de plus de 11 ans, vous devrez présenter le résultat d'un test RT-PCR de moins de 72h.
- en dehors de l'Espace Européen, en plus du résultat du test RT-PCR d'autres formalités complémentaires existent.

Pour en savoir plus, consultez le [**site du ministère de l'Intérieur page attestation de déplacement et de voyage**](#).

Le coût et les délais de réalisation de ces tests sont variables d'un pays à l'autre, renseignez-vous avant de partir.

Vous rendez visite à un proche en établissement accueillant des personnes âgées

Le Ministère des Solidarités et de la Santé invite les proches à se faire tester avant cette visite. Le test RT-PCR sur prélèvement au fond du nez est le plus fiable, à ce jour, pour détecter le virus chez les personnes sans symptômes. Un test de dépistage ne peut pas être exigé pour les visiteurs en EHPAD, unité de soins de longue durée ou résidence autonomie. En savoir plus, « [**Covid-19 – Comment protéger vos proches lors des visites en établissements accueillant des personnes âgées ?**](#) ».

Vous n'êtes dans aucune situation évoquée

Il n'y a pas d'utilité à faire un test.

Pour connaître les lieux où se faire dépister proches de chez vous, consultez le site [Sante.fr**](#).
Tous ces tests sont pris en charge à 100 % par l'Assurance maladie, pour tous, sans exception.**

Est-il nécessaire de faire un test Covid-19 juste avant la vaccination ?

Non. En revanche, si vous êtes une personne contact ou en cas de symptômes, vous devrez réaliser un test virologique RT-PCR pour confirmer ou non une infection. En cas de résultat positif ou de symptômes, votre vaccination devra être repoussée. En cas de résultat négatif après 7 jours, vous pouvez vous faire vacciner.

Que faire quand j'ai les résultats de mon test ?

Si le résultat de votre test virologique est **positif**, le professionnel de santé vous donnera les conseils à mettre en place pour vous protéger et protéger les autres (isolement, renforcement des gestes barrières, situations devant faire l'objet d'une vigilance particulière). Vous trouverez également des informations sur le site ameli.fr de l'Assurance maladie ou sur le site **MesConseils Covid** du Ministère des Solidarités et de la Santé.

Si le résultat de votre test virologique est **négatif**, il ne reflète votre situation qu'au moment de prélèvement et ne vous protège pas d'une éventuelle contamination ultérieure. Les gestes barrières sont toujours nécessaires. De plus, certaines personnes avec un test négatif peuvent quand même être ou avoir été infecté.e.s, et dans quelques cas, il peut vous être demandé de réaliser un autre test.

Bon à savoir : les gestes barrières (distanciation physique, aération des lieux, port du masque et lavage des mains) restent la meilleure des protections contre la circulation du virus.

i Pour aller plus loin

Les informations de la HAS

- Tous les travaux de la HAS sur les tests dans le cadre de l'épidémie de Covid-19
- Réponses rapides dans le cadre de la Covid-19 : Symptômes prolongés suite à une Covid-19 de l'adulte - Diagnostic et prise en charge
- Covid-19 – Comment protéger vos proches lors des visites en établissements accueillant des personnes âgées ?

Les informations des ministères et autres acteurs publics

- Ministère de la santé
Dépistage : les réponses à vos questions
Mes conseils Covid
Un numéro vert national d'information : 0800 130 000 ou soutien-covid-19@sante.gouv.fr
<https://covid-19.sante.gouv.fr/tests>
- Ministère de l'intérieur
Attestation de déplacement et de voyage
- Ameli.fr
Tout ce qu'il faut savoir sur les tests de dépistage RT-PCR

Tout ce qu'il faut savoir sur les tests antigéniques du SARS-CoV-2

Que se passe-t-il en cas de test positif à la Covid-19 ? Et en cas de test négatif ?

« Contact Covid » et « SI-DEP » : des outils numériques au service du dépistage

- Fiches santé publique France
Fiche « J'ai les signes de la maladie du Covid-19 »
Fiche « J'ai été en contact à risque avec une personne malade du Covid-19 »
Fiche « Isolement, test : que faire ? »

Le soutien des associations d'usagers

- Association TousPartenairesCovid
<https://touspartenairescovid.org>
- Association Covid Long France
<https://www.apresj20.fr>
- France Assos santé
S'informer sur les droits des malades : Santé Info Droits, 01 53 62 40 30

Ce document a été élaboré par la HAS et relu par des associations de patients et d'usagers : *Association TousPartenairesCovid* et *Association Covid Long France*. Il a été rédigé selon les avis et recommandations de la HAS disponibles à la date de sa publication qui sont susceptibles d'évoluer en fonction de nouvelles données.

Toutes nos publications sont téléchargeables sur www.has-sante.fr